

Mesdames et Messieurs les chef-fes d'établissement

**Division des élèves**

Affaire suivie par :  
Céline Henninger  
Caroline Hullar  
Tél. 03 88 45 92 50  
Mél : [cnrd67@ac-strasbourg.fr](mailto:cnrd67@ac-strasbourg.fr)

65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 15 octobre 2021

**Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation - Session 2022**

**Référence :** Arrêté du 23 juin 2016 publié au JO du 28 juin-2016

**Pièces jointes :** - Formulaire d'inscription  
- Programme de formation  
- Coupon-réponse de participation à la journée de formation  
- Calendrier de la session 2022  
- Affiche du concours

À l'occasion de l'organisation annuelle du Concours national de la Résistance et de la Déportation, je tiens à appeler votre attention sur l'importance de cet événement et l'intérêt primordial qu'est l'éducation à la citoyenneté.

Au-delà de l'aspect de compétition qu'implique tout concours scolaire, le Concours national de la Résistance et de la Déportation doit en effet s'inscrire dans le cadre plus large d'une réflexion menée par les établissements autour des grandes valeurs de la République et du respect des droits fondamentaux de l'individu.

Je vous encourage à inviter **l'ensemble des professeurs de votre établissement** à sensibiliser les élèves et susciter leur intérêt et leur participation au Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Le thème proposé cette année est le suivant :

**« La fin de la guerre :  
les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIe Reich (1944-1945) »**

Les enseignants peuvent, d'ores et déjà, consulter des ressources sur le sujet :

- la brochure réalisée sous l'autorité de Monsieur l'Inspecteur Général, Tristan Lecoq, en partenariat étroit avec le Mémorial de la Shoah et les autres institutions et musées impliqués dans le CNRD ([http://www.memorialdelashoah.org/programme-bimestriel/2021\\_10\\_fluidbook\\_cnrd60/#/page/0](http://www.memorialdelashoah.org/programme-bimestriel/2021_10_fluidbook_cnrd60/#/page/0) )
- la vidéo de présentation réalisée par Monsieur l'Inspecteur Général, Tristan Lecoq, président du concours (<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>).

À l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du CNRD, nous proposons à **tous les enseignants** intéressés par la thématique, en partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le CERD-Struthof, **une journée de formation** afin de les accompagner pour aborder ce thème avec leurs élèves en classe.

Cette journée aura lieu :

- le 25 novembre 2021 à Mulhouse (collège Saint-Exupéry),

- le 26 novembre 2021 à Strasbourg (collège Hans Arp).

Vous trouverez en annexe le programme de cette journée ainsi que **le coupon d'inscription à renvoyer impérativement avant le 15 novembre à [ce.ipr@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.ipr@ac-strasbourg.fr)**.

Le règlement du concours national de la Résistance et de la Déportation est publié sur le site éducol du ministère à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/cnrd>.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 23 juin 2016, le **concours comporte quatre catégories de participation** :

- **Première catégorie** : *classes de tous les lycées (et assimilées)* – réalisation d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet défini au niveau académique. **(durée 3h)**
- **Deuxième catégorie** : *classes de tous les lycées (et assimilées)* – réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.
- **Troisième catégorie** : *classes de troisième (et assimilées)* – rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet défini au niveau académique. **(durée 2h)**.
- **Quatrième catégorie** : *classes de troisième (et assimilées)* – réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.

Pour les travaux collectifs des **deuxième et quatrième catégories**, les candidats peuvent réaliser :

- soit **un ouvrage** (mémoire illustré ou non par des documents iconographiques, journal, bande dessinée, etc...) prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou stocké sur un support numérique ;
- soit **une présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site internet, etc.) comprenant des textes, des images et éventuellement des vidéos, (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
- soit **un film ou un document sonore** (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
- soit **une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, etc.)

**Tous les travaux collectifs devront être accompagnés impérativement d'un document de présentation.**

Le seul support autorisé pour les travaux numériques est **la clé USB**.

Il est vivement conseillé de se reporter aux « fiches méthodes » mises à disposition sur éducol (<http://eduscol.education.fr/cnrd>).

**La date des épreuves est fixée au jeudi 31 mars 2022 pour les devoirs individuels, dans l'ensemble des établissements de l'Académie et à l'étranger.**

Les sujets des devoirs individuels vous seront communiqués, dans la semaine précédant le concours, par le service de la division des élèves.

Dans l'immédiat, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, pour le mardi 1<sup>er</sup> février 2022 au plus tard, à l'aide du **formulaire d'inscription joint en annexe**, le nombre d'élèves désirant participer à ce concours.

**Le directeur académique**

**Jean-Pierre Geneviève**



**Division des élèves**  
Affaire suivie par :  
Céline Henninger  
Caroline Hullar